

FAQ opérateurs – J’peux pas, j’ai spectacle 2025

Qu’est-ce que l’opération « J’peux pas, j’ai spectacle » ?

L’opération est une initiative conjointe de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et de la RTBF, avec l’ensemble du secteur des arts vivants.

J’peux pas, j’ai spectacle, ce sont des milliers de places à 2 € dans les salles de spectacles en FW-B pendant une dizaine de jours. Danse, conte, humour, cirque, théâtre, il y en a pour tous les goûts. L’occasion pour le public de découvrir toute la diversité des créations de chez nous.

J’peux pas, j’ai spectacle, c’est aussi un coup de projecteur de la RTBF, dans une large palette d’émissions et sur toutes les plateformes, sur le travail des artistes, toutes disciplines des arts vivants confondues, afin de donner envie d’aller découvrir ce qui se passe sur les scènes de la FW-B.

Quand a lieu l’opération « J’peux pas, j’ai spectacle » ?

L’opération se déroulera du vendredi 26 septembre au lundi 6 octobre 2025.

Qui peut participer à l’appel à programmation ?

Tous les lieux de programmation soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent participer.

Quels spectacles peuvent être programmés ?

Les spectacles programmés doivent être produits par des artistes de la FW-B.

Les représentations doivent avoir lieu durant la période de l’opération : entre le 26 septembre et le 6 octobre 2025.

Toutes les disciplines des arts de la scène soutenues par la FW-B, à l’exception de la musique, sont éligibles :

- Danse contemporaine
- Théâtre (art dramatique, jeune public, théâtre action)
- Marionnettes
- Improvisation
- Arts forains, cirque, arts de la rue
- Spectacles musicaux (hors concerts)
- Conte
- Humour
- Stand-up

Combien de spectacles peuvent être proposés ?

Chaque lieu peut proposer jusqu'à deux spectacles différents, sans limitation du nombre de représentations par spectacle.

Combien de places faut-il mettre à disposition ?

Pour chaque représentation, minimum 8 places (petite jauge) et maximum 15 places doivent être proposées.

Quel est le remboursement prévu ?

La FW-B rembourse 10 € par place vendue. La FW-B vous fera parvenir une déclaration de créance à compléter à l'issue de l'opération.

Comment encoder la programmation ?

Vous devez commencer par créer un compte partenaire sur le site de l'opération via le lien suivant : <https://jaispectacle.be/partners/>. Vous recevrez un courriel permettant de valider la création du compte. Vous pourrez alors vous connecter à votre compte partenaire et y encoder vos spectacles et le nombre de places proposées par représentation. Vous devez obligatoirement créer les lieux et les spectacles avant de pouvoir encoder les représentations.

Est-ce que les représentations encodées seront directement accessibles au public ?

Les représentations encodées apparaîtront en tant que "option" dans votre compte. Dans les jours qui suivent l'encodage, les informations seront validées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et apparaîtront alors en tant que "publiée". Néanmoins, la programmation de l'opération ne sera accessible pour le public qu'à partir du 19 septembre.

Les données encodées peuvent-elles être modifiées ?

Oui, les données peuvent être modifiées en temps réel par le diffuseur via son compte partenaire.

Jusqu'à quand la programmation peut-elle être encodée ?

Vous pouvez encoder votre programmation jusqu'au 10 septembre 2025.

Néanmoins, il est conseillé d'encoder votre programmation dès que possible afin de permettre une communication optimale (étendue de la programmation, nombre de représentations, etc.).

Comment prévoir l'accueil du public en possession de places "J'peux pas, j'ai spectacle" ?

Dans votre espace partenaire, vous pouvez visualiser, pour chaque représentation, la liste des personnes ayant acheté leurs places. Les spectateurs seront munis d'un courriel de confirmation à présenter à leur arrivée.

Où trouver les visuels et la charte graphique de l'opération ?

L'identité visuelle de l'édition 2025 de J'peux pas, j'ai spectacle sera prochainement dévoilée ! Les visuels de l'opération, déclinés en différents formats, seront disponibles sur le site <https://www.culture.be>. Les opérateurs participants à l'opération recevront un courriel les informant de la sortie du kit de communication lorsque celui-ci sera disponible.

Quand est-ce que la programmation sera accessible au public ?

La programmation complète sera mise en ligne pour le public à partir du 19 septembre 2025.

Qui contacter pour plus d'informations ?

Si vous n'avez pas trouvé réponse à vos questions au sein de cette FAQ, vous pouvez contacter jaispectacle@cfwb.be